

COMPTE-RENDU
de la 17^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 7 février 2019



Objet : 17^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 7 février 2019, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du trente et un janvier deux mille dix neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Denis NILLES, Gaston MEYER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Jean-Pierre MULLER, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPPPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Jean-Bernard BARTHEL ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ (excusé pour le point 5.1), Jean-Luc ECHIVARD ayant donné pouvoir à Jeannine QUODBACH, Olivier HAAG ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER (excusé pour le point 5.1), Roger HEIM ayant donné pouvoir à Philippe LEGATO, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER (excusée pour le point 5.1), Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Nathalie LUDMANN, Pascal TARILLON.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Claude WACKENHEIM, Patrick HINSCHBERGER.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint des Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines

Assistait en outre :

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 13 décembre 2018 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 7 février 2019

01. Administration Générale

01.1 *Mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA*

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un appel d'offres relatif à la fourniture d'électricité,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer ladite convention de groupement et le marché à venir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

02. Finances

02.1 *Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant vote des budgets*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2018, selon l'annexe détaillée par budgets, jointe à la présente délibération.

02.2 *Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 du Budget annexe Développement économique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe du développement économique, joint en annexe.

02.3 *Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 du Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2019 relatif au budget annexe des déchets ménagers et assimilés, joint en annexe.

02.4 Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 relatif au Budget annexe Assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2019 relatif au budget annexe de l'assainissement, joint en annexe.

02.5 Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 du Budget annexe Transports urbains

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe des transports urbains, joint en annexe.

02.6 Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 du Budget Principal

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal, joint en annexe.

04. Développement Economique

04.1 Convention de coopération relative à la construction et au fonctionnement d'une crèche transfrontalière avec la Landeshauptstadt Saarbrücken

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention de coopération ci-jointe relative à la construction et au fonctionnement d'un service d'accueil franco-allemand de la petite enfance entre la Landeshauptstadt Saarbrücken et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, qui prendra effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue d'une durée de 20 ans suivant la date d'ouverture de la crèche, cette durée correspondant à l'affectation imposée aux structures d'accueil de la petite enfance par le Land de Sarre et le Regionalverband Saarbrücken, étant précisé que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences financera la création et le fonctionnement des 11 places qui lui sont réservées,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de la convention.

05. Enseignement Supérieur

05.1 Subvention à l'Université populaire Sarreguemines Confluences pour 2019

Décide

à l'unanimité des voix, 8 ne prennent pas part au vote

D'accorder à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences une subvention de fonctionnement de 95 000 € au titre de 2019, qui donnera lieu au versement d'un premier acompte de 71 250 € au titre de la période de janvier à septembre 2019 et du solde de 23 750 € au titre de la période d'octobre à décembre 2019,

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2019, fonction 23,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Ne prennent part ni au débat, ni au vote :

- M. Marc ZINGRAFF
- M. Jean-Claude KRATZ
- M. Jean-Claude CUNAT
- Mme Evelyne CORDARY
- M. Denis PEIFFER
- Mme Virginie BLAZY
- M. Gérard BERGANTZ
- M. Bernard CLAVE

05.2 Subvention au CROUS au titre de l'Aide Spécifique 2018-2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une aide financière de 500 € au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Nancy-Metz au titre de l'Aide Spécifique d'Allocation pour l'année universitaire 2018/2019,

De prélever la somme allouée sur l'enveloppe annuelle de soutien aux projets tutorés d'enseignement supérieur dont les crédits seront à inscrire au Budget Primitif 2019, fonction 23,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

18. Politique de la ville

18.1 Détermination de l'enveloppe budgétaire 2019 affectée à la politique de la ville

Décide

à l'unanimité des voix,

De prévoir l'inscription au budget principal 2019 d'un montant de 20 000 € pour l'enveloppe annuelle affectée à la Politique de la Ville,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire